

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi le 2 septembre 2025 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse Josée Marquis

Mme les conseillères Cynthia Marceau-D'Astous
Marie-France Bérubé
Mélanie Castonguay
Johanne Thibault

EST ABSENT

M. le conseiller Raphaël Helgerson-Gendron

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2025-94

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 11 août 2025;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Adoption du règlement 2025-02 de citation patrimoniale de l'église et du cimetière de Saint-Adelme;
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-03 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas, et de séjour des élus et employés municipaux;
8. Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;
9. Colloque de zone ADMQ;
10. Dépôt d'une demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);
11. Dépôt d'une demande d'aide financière au programme ÉcoPerformance – Volet Implantation simplifiée – Conversion du chauffage;

12. Embauche de Monsieur Fabrice Wener au poste d'opérateur en déneigement municipal;
13. Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada;
14. Varia;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-95
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2025

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2025-96
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Madame Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent trente-quatre mille huit cent vingt dollars et quatorze cents (134 820.14\$) et les salaires payés au montant de quatorze mille deux cent soixante-dix-huit dollars et quarante et un cents (14 278.41\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent quarante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-cinq cents (149 098.55\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2025-97
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-02 DE CITATION PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE DE SAINT-ADELME

ATTENDU QU' en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), la municipalité peut, par règlement et après consultation de Comité consultatif d'urbanisme (CCU) agissant à titre de conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE l'église de Saint-Adelme est l'un des symboles les plus rassembleurs de la municipalité, au cœur de sa vie communautaire et de son identité collective.;

ATTENDU QUE malgré quelques altérations au fil des ans, l'église revête plusieurs de ses qualités d'origine;

ATTENDU QUE la municipalité à l'intention d'adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme 2008-06. Ce règlement ajoutera au plan d'urbanisme un énoncé de la valeur de l'immeuble à titre de bâtiment patrimonial, valeur associée à l'intérêt historique, communautaire et culturelle;

ATTENDU QUE le règlement de citation permet de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial de ces immeubles;

ATTENDU QU' un avis de motion a été présenté à la séance du conseil tenue le 2 juin 2025 par la conseillère, Johanne Thibault;

ATTENDU QU' une copie de l'avis de motion a été expédiée à la ministre de la Culture, des Communications;

ATTENDU QU' un avis spécial écrit a été signifié, au propriétaire de l'immeuble;

ATTENDU QU' un avis public de la tenue d'une séance du CCU, concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial l'église, a été donné le 3 juin 2025;

ATTENDU QUE le CCU a tenu une séance publique le 5 août 2025 au cours de laquelle les personnes intéressées ont été invitées à faire leurs représentations relativement citation des dits immeubles;

ATTENDU QUE suite à la séance publique, le Comité consultatif d'urbanisme a émis, le 5 août 2025 un avis favorable au Conseil municipal à l'effet de citer ledit immeuble.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mélanie Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal décrète et adopte le règlement numéro 2025-02 de citation patrimoniale de l'église et du cimetière de Saint-Adelme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-98

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 RELATIF AU
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, ET DE SÉJOUR DES ÉLUS ET
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Madame Marie-France Bérubé, conseillère, par la présente :

- Donne l'avis de motion et dépose le projet du règlement numéro 2025-03 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour des élus et employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-99

**APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER
AU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourd non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaire transportant des enfants;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelme appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

Que cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FGQM);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-100 **COLLOQUE DE ZONE ADMQ**

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à participer au Colloque de zone 12 le 17 septembre 2025 à Saint-Eugène-de-Ladrière. Les frais d'inscription de 149.46\$ et les frais de déplacement seront remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-101 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)**

CONSIDÉRENT QUE la salle communautaire est un lieu central de rassemblement pour les aînés de notre municipalité, et qu'il est essentiel d'assurer leur confort et leur bien-être lors de leurs activités ;

CONSIDÉRENT QUE l'installation de thermopompes permettra de réguler la température de la salle, offrant ainsi un environnement agréable tout au long de l'année ;

CONSIDÉRENT QUE l'aménagement d'une dalle de béton est nécessaire pour accueillir un équipement destiné à l'activité physique, favorisant ainsi la santé et le bien-être des aînés ;

CONSIDÉRENT QUE ces améliorations contribueront à encourager une plus grande participation des aînés aux activités communautaires et à promouvoir leur qualité de vie ;

CONSIDÉRENT QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) offre des opportunités de financement pour des initiatives visant à améliorer le confort et l'accessibilité des espaces communautaires ;

CONSIDÉRENT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Adelme autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au PNHA pour le projet d'installation de thermopompes dans la salle communautaire et pour la construction d'une dalle de béton pour l'équipement d'activité physique;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluent dans le Guide du programme;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pouvant donner effet à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-102

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ÉCOPERFORMANCE –
VOLET IMPLANTATION SIMPLIFIÉE – CONVERSION DU CHAUFFAGE**

CONSIDÉRENT QUE la municipalité s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique et la réduction de son empreinte écologique ;

CONSIDÉRENT QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la diminution de la consommation énergétique sont des priorités pour notre communauté ;

CONSIDÉRENT QUE la conversion du système de chauffage du garage municipal vers une solution plus durable et moins polluante contribuera significativement à l'atteinte de nos objectifs environnementaux ;

CONSIDÉRENT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Adelme autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme ÉcoPerformance – Volet Implantation simplifiée – Conversion du chauffage, pour la conversion de chauffage du garage municipal;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluent dans le Guide du programme;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pouvant donner effet à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-103

**EMBAUCHE DE MONSIEUR FABRICE WENER AU POSTE D'OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur en déneigement municipal est vacant;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par Monsieur Fabrice Wener;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de la Direction Générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité embauche Monsieur Fabrice Wener à titre d'opérateur en déneigement selon les conditions de travail convenues entre les parties;

QU' un contrat de travail soit conclu entre Monsieur Wener et la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2025-104

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA;

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux

constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structurons le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sont de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur **les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux**;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence, sur une proposition de Marie-France Bérubé, la Municipalité de Saint-Adelme recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaissse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
- **M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada**
 - minister-ministre@infc.gc.ca
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**
 - premierministre@quebec.ca
- **M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation du Québec**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- **Votre député fédéral**
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - info@fqm.ca

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2025-105 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 2 septembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

*Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière*

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse